



Extrait du C@LYX : le journal du lycée Marc Bloch

<http://marc-bloch-journal.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article142>

Légitime défense : kesako ?

- Franc'actu -



Date de mise en ligne : lundi 15 juillet 2013

Copyright © C@LYX : le journal du lycée Marc Bloch - Tous droits réservés

Comment réagir face à une agression ? Qu'en dit la loi ? Comment ne pas tomber dans l'illégalité ? Et qu'est ce que la légitime défense ? Cette loi est très souvent méconnue ou mal interprétée. Mettons cela au point : la légitime défense a pour but d'interrompre une agression tout en restant dans la légalité. Elle est reconnue sous deux catégories : sur les personnes et sur les biens.

La loi est définie dans le code pénal (Article 122-5) " N'est pas pénalement responsable personne qui, devant une atteinte injustifiée envers elle-même ou autrui, accomplit, dans le même temps, un acte commandé par la nécessité de la légitime défense d'elle-même ou d'autrui, sauf s'il y a disproportion entre les moyens de défense employés et la gravité de l'atteinte. N'est pas pénalement responsable la personne qui, pour interrompre l'exécution d'un crime ou d'un délit contre un bien, accomplit un acte de défense, autre qu'un homicide volontaire, lorsque cet acte est strictement nécessaire au but poursuivi dès lors que les moyens employés sont proportionnés à la gravité de l'infraction.

[<http://innocenceendanger.org/wp-content/uploads/2010/05/code-penal.jpg>]
[http://www.libertépolitique.com/var/afsp/storage/images/collectif-pour-la-confiance/politique/justice/pour-restaurer-la-confiance-dans-la-justice-il-faut-osser/50312-2-fre-FR/Pour-restaurer-la-confiance-dans-la-justice-il-faut-osser_blog_visuel.jpg]

Attributs de la justice.

[<http://www.alain-bensoussan.com/wp-content/uploads/46602001.jpg>]

La légitime défense a toujours existé, elle est notamment encadrée dans la religion ; par exemple, dans l'islam, la défense des biens, de soi-même et de ses proches est un devoir, quitte à en mourir. Si on en meurt, on est martyr et si on tue l'agresseur, il ira en Enfer. De son côté, le Nouveau Testament exclut radicalement la légitime défense violente, mais invite à une action non-violente active face à l'agression : "Vous avez appris qu'il a été dit : oeil pour oeil et dent pour dent. Et moi je vous dis de ne pas résister au méchant. Au contraire, si on te frappe sur la joue droite, tends aussi l'autre joue."

Actuellement, dans la législation française, la légitime défense n'exclut pas l'utilisation des sports de combat et autres techniques de défense à condition de respecter la proportionnalité. Chaque discipline a sa mise en garde qui est souvent la même : dissuader le malfaiteur et n'utiliser la violence qu'en dernier recours.

[<http://riddum.com/images/stories/jerome-lebanner.jpg>] À gauche, Jérôme Le banner pratiquant le K-1.

Les policiers sont des citoyens normaux aux yeux de la justice, ils se plient aux mêmes règles que tout citoyen. Les gendarmes sont des militaires, ils peuvent tirer dans le dos d'un fugitif après trois sommations. Ils ont le même ministre de l'intérieur. En 2010, la police a fait dix victimes et la gendarmerie six.

Arme de service d'un policier.

[[http://1.lavenircdn.net/Assets/Images_Upload/Actu24/2012/11/28/PID_\\$1765094\\$ 649692ae-fd88-11e1-8da4-8fd05a2616f8_web.jpg.h170.jpg](http://1.lavenircdn.net/Assets/Images_Upload/Actu24/2012/11/28/PID_1765094 649692ae-fd88-11e1-8da4-8fd05a2616f8_web.jpg.h170.jpg)]

Penchons nous sur le cas de deux femmes(célèbres par leurs histoires)qui on eu affaire avec la justice en légitime défense.

Alexandra Lange, mère de famille, a subi des agressions diverses de son mari pendant plusieurs années puis un jour, alors qu'il l'étranglait, elle l'a tué avec un couteau. L'étranglement avait pour but de donner la mort, elle a donc agi au nom de la légitime défense. Cette femme de 33 ans et son père Marc Lange, âgé de 56 ans, ont été reconnus coupables de « modification illicite de la scène de crime » et condamnés respectivement à un et six mois de prison avec sursis et durant trois ans (2009 à 2012 pendant l'affaire) elle ne reverra pas ses enfants.

[<http://www.altriconfini.it/wp-content/uploads/2012/11/Alexandra-Lange.jpg>]

Alexandra Lange.

Dans le cas contraire d'Isabelle G., elle a assassiné son ex-mari avec une carabine alors qu'il la menaçait avec un couteau mais n'a pas tenté de la tuer donc il n'y a pas eu de tentative de meurtre. Isabelle G. a été sanctionnée de cinq ans de prison ferme dont deux avec sursis pour homicide. Les faits ont été requalifiés en « coups mortels ayant entraîné la mort sans intention de la donner »

Isabelle G.
[http://db2.stb.s-msn.com/i/42/648EA139C4759FD95F58CE1E12E4F_h498_w598_m2.jpg]

Conclusion

La légitime défense est trop souvent mal connue et utilisée à tort. Il faut toujours décourager le malfaiteur ou fuir et n'utiliser la légitime défense exclusivement en cas d'extrême nécessité. Il est parfois difficile de trouver la limite de la légalité de l'acte, c'est au juge de créer le verdict.

Sources :

- Le [code pénal](#) en pdf.

- <http://www.sdf75.fr/page104-legitime-defense.html>

-

<http://www.parismatch.com/Actu-Match/Societe/Actu/Violences-aux-femmes-Alexandra-Lange-acquittee-Isabelle-G.-condamnee-385702/>

Par Joris Jagu-Schippers & Yann Lemetais (508)